

POLITIQUE D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ D'ACCÈS

Objet

1. Ringuette Canada s'engage à encourager, dans le sport de la ringuette, des occasions pour toutes les personnes d'atteindre leur plein potentiel de condition physique et d'excellence.
2. Ringuette Canada s'engage à offrir un milieu sportif et de travail qui donne des possibilités d'emploi équitables, tout en respectant tous les individus de la collectivité de la ringuette et en les traitant de façon juste.
3. La présente politique reconnaît que la diversité des personnes est une source de force et que les différences qui existent entre les antécédents, les cultures, les sexes, les langues et les idées aident Ringuette Canada à réaliser ses objectifs en tant qu'organisation.

Application de la présente politique

4. Tout employé, bénévole, représentant officiel, membre du conseil d'administration, athlète, parent d'un athlète, membre d'un comité de Ringuette Canada ou tout chercheur d'emploi à Ringuette Canada est invité à porter en appel une décision de Ringuette Canada si, à son avis, celle-ci ne fait pas preuve d'équité. Ce pourvoi en appel doit être conforme aux dispositions de la Politique en matière d'appel et de la procédure d'appel indiquées dans les documents de gouvernance de Ringuette Canada.

Définition

3. Dans la présente politique, les termes suivants ont les significations indiquées ci-après :

L'équité, c'est la conviction et la concrétisation du fait que toutes les personnes doivent être traitées de manière juste et égale, quel que soit leur sexe, leur race, leur origine ancestrale ou ethnique, leur lieu d'origine, la couleur de leur peau, leur citoyenneté, leur religion, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur âge ou leur état matrimonial ou familial.

Restrictions

4. Ringuette Canada ne sollicite ni n'accepte en aucune façon des commandites de sociétés qui pratiquent la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ancestrale ou ethnique, le lieu d'origine, la couleur de la peau, la citoyenneté, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge ou l'état matrimonial ou familial des personnes.

La présente politique fait l'objet de révisions au moins une fois tous les trois ans

Date de la dernière révision : SEPTEMBRE 2012

La publication des politiques de Ringuette Canada se fait en anglais et en français. En cas d'interprétations divergentes entre les deux versions, la version anglaise fera foi.